

Guide de la validation du DES de médecine générale et de l'obtention des diplômes

Promotions ECN 2017 à 2022

MAJ avril 2024

Validé en conseil de faculté 3 juin 2024

La validation du Diplôme d'Etudes Spécialisées de médecine générale

Cette étape dépend de la **commission régionale de coordination**, présidée par le coordinateur régional du DES de médecine générale (Pr Clarisse Dibao Dina).

Un jury de soutenance du mémoire de DES est organisé chaque année **mi-octobre (et mi-avril)** pour les étudiants ayant obtenu un avis favorable lors de la validation de la phase d'approfondissement qui précède.

1. Soutenance du mémoire de DES de médecine générale

Composition du jury

Chaque jury est composé d'au moins 2 personnes dont au moins un membre titulaire du DUMG (associé ou universitaire). Le tuteur de l'interne est systématiquement invité à faire partie du jury de soutenance.

Déroulement de la soutenance orale

La soutenance orale a une durée de 30 minutes. L'interne présente son mémoire (qui correspond au document d'autoévaluation de son parcours de DES soumis lors de la validation de la phase d'approfondissement) pendant 10 minutes puis répond aux questions du jury durant 20 minutes.

L'auto-évaluation du parcours de DES décrit comment ont été travaillées les différentes compétences dans les 11 familles de situation pendant les 3 ans de formation. Elle explicite comment le tableau compétences / familles de situation a été rempli.

A l'issue de la soutenance orale, une mention peut être attribuée à l'étudiant en fonction de la qualité du mémoire et/ou de la soutenance orale.

2. Validation du DES

A l'issue de la soutenance avec succès du mémoire devant un jury, la commission régionale de coordination propose la délivrance du DES par l'Université. Le diplôme est établi par la scolarité de l'Université mais ne sera délivré qu'une fois le diplôme d'Etat de docteur en médecine également obtenu.

La délivrance du diplôme d'Etat de Docteur en médecine

Le sujet de thèse doit être validé par le coordonnateur. A Tours, le sujet est évalué et validé par la commission des thèses, représentant la commission locale de coordination. Passée cette étape, toutes les démarches suivantes dépendent du bureau des thèses de la scolarité de l'Université.

Le diplôme d'Etat de Docteur en médecine est délivré par l'Université à l'issue de la soutenance avec succès de la thèse d'exercice.

Attention : L'Université ne délivre les diplômes que lorsqu'ils sont obtenus l'un et l'autre. En attendant la soutenance effective de la thèse, une attestation peut être obtenue de la scolarité pour les inscriptions au conseil de l'ordre.